



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Plus-values réalisées en 2020

### Fiche de calcul de l'abattement pour durée de détention : **abattement de droit commun**

N° 2074-ABT



N° 51740#08

(Pour vos plus-values de cession de titres acquis ou souscrits avant le 1er janvier 2018 lorsque vous avez exercé l'option globale pour le barème progressif sur votre déclaration de revenus n° 2042)

Nom et prénom

Adresse

Dénomination sociale

N01 Désignation de la société dont les titres sont cédés ou des intermédiaires financiers/personnes interposées  
ou de l'organisme distributeur

TITRE A

TITRE B

N02 Plus-value ou montant de la distribution après compensation, le cas échéant, des moins-values *cf. notice*



N03 Nombre de titres cédés ou rachetés ou nombre de titres détenus en cas de distribution

#### Calcul de l'abattement de droit commun

DURÉE DE DÉTENTION :

8 ANS ET PLUS

AU MOINS 2 ANS  
& MOINS DE 8 ANS

MOINS DE 2 ANS

8 ANS ET PLUS

AU MOINS 2 ANS  
& MOINS DE 8 ANS

MOINS DE 2 ANS

N04 Répartition du nombre de titres de la ligne N03 en fonction de leur durée de détention







N05 Répartition de la plus-value ligne N02 par taux d'abattement applicable *cf. notice*







N06 Pourcentage d'abattement

65 %

50 %

0 %

65 %

50 %

0 %

N07 Montant de l'abattement pour chaque durée de détention : ligne N05 × ligne N06







N08 Montant total de l'abattement pour durée de détention : total de la ligne N07

#### REPORT(S) À EFFECTUER

**Si vous ne déposez pas de déclaration n° 2074, 2074-I, 2074-DIR, 2074-IMP ou 2074-NR :**

- reportez la plus-value avant abattement calculée ligne N02 directement sur la déclaration n° 2042C, ligne 3VG;
- reportez l'abattement calculé ligne N08 directement sur la déclaration n° 2042C ligne 35G.

**Si vous déposez une déclaration n° 2074, 2074-I, 2074-DIR, 2074-IMP ou 2074-NR :**

- reportez l'abattement calculé ligne N08 dans le tableau de compensation pages 6 à 12 de la 2074 colonne F au regard de la plus-value ou distribution correspondante.



## Plus-values réalisées en 2020

Fiche de calcul de l'abattement pour durée de détention: **abattement "renforcé"**

(Pour vos plus-values de cession de titres acquis ou souscrits avant le 1er janvier 2018 lorsque vous avez exercé l'option globale pour le barème progressif sur votre déclaration de revenus n° 2042)

Nom et prénom			Adresse					
Dénomination sociale								
R01 Désignation de la société dont les titres sont cédés ou des intermédiaires financiers/personnes interposées	<b>TITRE A</b>		<b>TITRE B</b>					
R02 Plus-value après compensation, le cas échéant, des moins-values <i>cf. notice</i>								
R03 Nombre de titres cédés ou rachetés								
<b>Calcul de l'abattement "renforcé"</b>	<b>DURÉE DE DÉTENTION :</b>							
	<b>8 ANS ET PLUS</b>	<b>AU MOINS 4 ANS &amp; MOINS DE 8 ANS</b>	<b>AU MOINS 1 AN &amp; MOINS DE 4 ANS</b>	<b>MOINS DE 1 AN</b>	<b>8 ANS ET PLUS</b>	<b>AU MOINS 4 ANS &amp; MOINS DE 8 ANS</b>	<b>AU MOINS 1 AN &amp; MOINS DE 4 ANS</b>	<b>MOINS DE 1 AN</b>
R04 Répartition du nombre de titres en fonction de leur durée de détention								
R05 Répartition de la plus-value ligne R02 par taux d'abattement <i>cf. notice</i>								
R06 Pourcentage d'abattement	<b>85 %</b>	<b>65 %</b>	<b>50 %</b>	<b>0 %</b>	<b>85 %</b>	<b>65 %</b>	<b>50 %</b>	<b>0 %</b>
R07 Abattement par durée de détention: ligne R05 × R06								
R08 Montant total de l'abattement: total de la ligne R07								

**REPORT(S) À EFFECTUER**

Reportez l'abattement calculé ligne R08 dans le tableau de compensation pages 6 à 12 de la 2074 colonne G au regard de la plus-value correspondante.

